

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 18. — Cl. 1.

N° 824.697

Nouvelle pince multibranche pour porte-mine automatique.

Société Anonyme des Établissements STYLOMINE résidant en France (Seine).

Demandé le 29 octobre 1936, à 10<sup>h</sup> 5<sup>m</sup>, à Paris.

Délivré le 18 novembre 1937. — Publié le 14 février 1938.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

La présente invention a pour objet une pince contribuant à l'avancement automatique de la mine du porte-mine.

- Il existe des pinces à deux, trois et quatre branches, mais elles présentent toutes un grave défaut : lorsque leurs branches s'écartent pour livrer passage à la mine elles offrent un espace nuisible considérable entre deux branches consécutives.
- 10 Cet espace nuisible considérable est cause de pannes fâcheuses et nombreuses discréditant l'emploi du porte-mine automatique. En effet cet espace livre passage à des déchets, voire même des tronçons de mine et
- 15 lorsque le fonctionnement du porte-mine doit commander la fermeture des branches de la pince, il y a empêchement car les déchets de mine se coincent dans l'espace nuisible qui leur avait livré passage lors
- 20 de l'ouverture.

- Pour éviter cet inconvénient majeur, la présente invention a pour objet une pince multi-branches dont le nombre des branches est supérieur à quatre et aussi grand que
- 25 possible. Selon le diamètre de la mine et les procédés utilisés pour la construction de la pince ce nombre sera par exemple de 6, 7, 8, 12, 20, etc.

- L'épure fig. 1 montre très nettement
- 30 l'avantage en question. En effet si le cercle

*a-b-p-o* représente la mine du porte-mine et *a-b-c-d* une branche de pince à 4 branches : lorsque la pince se desserre, le point double *a* passe en *a'* et *a''* laissant entre les 2 branches consécutives des pinces un espace nuisible terriblement grand *a'a''* car les branches se déplacent, pendant qu'elles se desserrent sur deux axes orthogonaux *ZY* et *ZS*.

Au contraire le cas d'une pince à 6 branches donne pour le double point *o* (équivalent du point *a* dans le cas précédent) ; des positions *o'*, *o''* telles que le nouvel espace nuisible *o'o''* est très réduit par rapport à ce qu'était *a'a''*, car le point *o* se déplace sur des droites formant un angle de 60° et non plus de 90° comme dans le cas des pinces à quatre branches.

Et plus on augmentera le nombre des branches plus il sera difficile à un tronçon de mine de passer dans ces espaces nuisibles très réduits et d'y provoquer la panne si désagréable. Pour des mines de gros diamètre la pince à 20 branches sera très avantageuse. Par exemple en employant la méthode des branches obtenues individuellement et assemblées pour travailler soit par articulation soit par flexion.

RÉSUMÉ.

L'invention a pour objet :

Prix du fascicule : 8 francs.

a. Une pince de porte-mine automatique contribuant à l'avance des mines dudit porte-mine, dont le nombre sera aussi grand que possible et le plus éloigné possible des  
5 chiffres jusqu'ici employés 2, 3 et 4, afin de permettre selon les diamètres des mines et les facilités de construction, l'obtention d'espaces nuisibles réduits entre les branches qui s'écartent au moment où elle n'aggrip-  
10 pent pas la mine. L'espace nuisible est l'espace compris entre deux branches consécutives de pinces lorsque celle-ci est ouverte;

b. Les branches de la pince fonctionnent

soit :

15

α. Par élasticité;

β. Par articulation.

c. Ces branches agissant en souplesse sont obtenues séparément et assemblées par enracinement dans une ou plusieurs noix; 20

d. Elles sont obtenues séparément, par découpage par exemple, et sont articulées sur un ou plusieurs axes ou maintenues pour agir par articulation d'une manière  
quelconque. 25

Société anonyme des Établissements STYLOMINE.

Fig. 1

